



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Sandrine BONNIER

Absent : Sébastien GUTTON est arrivé à 20h45

Absente excusée : Géraldine BERNARD donne pouvoir à Olivier PIECHON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 02 juin 2020
- Création de la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation d'un suppléant au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble
- Acquisition de terrain
- Remise gracieuse des loyers du salon de coiffure et du café de la place du 1^{er} avril au 1^{er} juin 2020
- Décision modificative n°1
- Groupement de commande proposé par le SYDER
- Désignation des commissions élargies
- Candidatures aux commissions gestion de crise et voirie
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 02 JUIN 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 02 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que soit constituée dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par Monsieur le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle des membres du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur la création de cette CCID et sur une liste représentative de 24 noms de candidatures à adresser au Directeur des Finances Publiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la liste des personnes ci-après à proposer au service des finances publiques :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Yves BOUCHUT	Audrey STANIS
Michel JOYAUX	Joseph GONON
Olivier PIECHON	Vanessa DANIEL
Hélène BRALY	Fabien BONNIER
Edith CARRA	
Jocelyne DELORME	
Georges GRATALOUP	
Monique CARRA	
Michel JURINE	
Joseph MORILLEAU	
François DIAZ	
Aude MARCHESI	

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 02 juin 2020, Monsieur Michel JOYAUX a été élu délégué titulaire auprès du SRDC. Il convient d'élire un.e suppléant.e.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.5211-6-7 et 8 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que le renouvellement des conseils municipaux entraîne l'élection de délégués aux syndicats,

CONSIDERANT que le renouvellement du conseil municipal entraîne l'élection de délégués au Syndicat rhodanien de développement du câble,

VU les statuts du Syndicat rhodanien de développement du câble qui prévoient que chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages,

PROCEDE à l'élection du délégué suppléant.

Monsieur Olivier PIECHON se porte candidat. Il obtient au premier tour la majorité absolue.

Nombre de votants : 14

Suffrages obtenus par Olivier PIECHON : 14

Abstention : 0

Monsieur **Olivier PIECHON** est élu à la majorité absolue délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat rhodanien de développement du câble.

DESIGNATION DE SUPPLEANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU GARON

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 02 juin 2020, Messieurs Christian FROMONT et Jean-Yves BOUCHUT ont été élus délégués titulaires au syndicat intercommunal d'assainissement de la haute vallée du Garon.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



VU les articles L.5211-6-7 et 8 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que le renouvellement des conseils municipaux entraîne l'élection de délégués aux syndicats,

CONSIDERANT que le renouvellement du conseil municipal entraîne l'élection de délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon qui prévoient que le Comité syndical est constitué par les délégués élus par les communes membres à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour Rontalon,

PROCEDE à l'élection du premier délégué suppléant.

Monsieur Laurent BERTHOLON se porte candidat. Il obtient au premier tour la majorité absolue.

Nombre de votants : 14

Suffrages obtenus par Laurent BERTHOLON : 14

Abstention : 0

Monsieur **Laurent BERTHOLON** est élu à la majorité absolue délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon.

PROCEDE à l'élection du deuxième délégué suppléant.

Monsieur Hervé STANIS se porte candidat. Il obtient au premier tour la majorité absolue.

Nombre de votants : 14

Suffrages obtenus par Hervé STANIS : 14

Abstention : 0

Monsieur **Hervé STANIS** est élu à la majorité absolue délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon.

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion d'une vente de terrain, la commune s'est engagée à en acquérir une partie qui est inscrite au PLU comme emplacement réservé pour la création d'une voirie permettant d'accéder à la future zone d'urbanisation à vocation économique depuis la RD75.

La proposition d'achat, acceptée par les propriétaires, était de 50 € / m², soit 7 800 € pour la surface totale de 156 m².

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'acquisition de cette parcelle et à signer tout document y afférent.

Arrivée de Sébastien GUTTON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de Monsieur et Madame PRENOM pour le prix de vente de 50 €/ m² soit 7 800 € pour la surface totale de 156 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout document s'y afférent.

REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DU SALON DE COIFFURE

Monsieur le Maire expose la demande formulée par le salon de coiffure Fushion Hair. Cet établissement a dû être fermé pendant la période de confinement décidé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19, ce qui a eu des conséquences dommageables. Fushion Hair demande une remise gracieuse des loyers pour la période du 1^{er} avril au 31 mai. Cette remise équivaut à 458,55 € x 2 = 917,10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
APPROUVE la remise gracieuse des deux mois de loyers au bénéfice de Fushion Hair pour un montant de 917,10 €
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

REMISE GRACIEUSE DES LOYERS DU CAFE DE LA PLACE

Monsieur le Maire expose la demande formulée par le café restaurant « Chez Pasquale et Sof ». Cet établissement a dû être fermé pendant la période de confinement décidé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19, ce qui a eu des conséquences dommageables. La SAS Napoli demande une remise gracieuse des loyers pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} juin. Cette remise équivaut à $479,19 \times 2 + \frac{479,19}{30} = 974,35$ € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
APPROUVE la remise gracieuse des deux mois de loyers au bénéfice de la SAS Napoli pour un montant de 974,35 € HT.
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe « Café de la Place ».

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose que les travaux de transformation du bâtiment de l'ancien centre de loisirs en micro crèche ont commencé. Certains d'entre eux relèvent de la commune en sa qualité de propriétaire du bâtiment. Ces travaux n'avaient pas pu être inscrits au budget primitif 2020 car les devis n'avaient pas été établis. Pour permettre le règlement des factures, il convient de procéder à une décision modificative. Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
compte	objet	montant	compte	objet	montant
2138	Autres constructions	37 500 €	1641	Emprunt	37 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à quatorze voix pour et une abstention,
APPROUVE la décision modificative n°1.

GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSE PAR LE SYDER

Monsieur le Maire expose que conformément au code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « jaunes » et « verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

La loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 (conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité) organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondant aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles au TRV.



Dans ce contexte, le SYDER propose un groupement de commandes qui doit permettre aux pouvoirs adjudicateurs une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur, le SYDER.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

DESIGNATION DES COMMISSIONS ELARGIES

Monsieur le maire propose au conseil municipal de permettre l'élargissement de certaines commissions municipales à des personnes extérieures aux membres du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'ouvrir à la participation de personnes extérieures au conseil municipal les commissions suivantes dans la limite d'un effectif total de la commission, membres du conseil inclus, de 15 personnes :

- Fleurissement
- Culture
- Agriculture
- Communication

PRECISE que les personnes souhaitant être incluses dans ces commissions doivent adresser une demande écrite à la mairie avant le 30 septembre 2020.

CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 02 juin 2020, le conseil municipal a installé les commissions municipales.

Madame Valérie SALIGNAT demande à être intégrée à la commission « gestion de crise » et Monsieur Michel JOYAUX à la commission « voirie ».



LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE l'intégration de Valérie SALIGNAT à la commission « gestion de crise »

APPROUVE l'intégration de Michel JOYAUX à la commission « voirie ».

COMPTE RENDU DES COMMISSION

Culture et communication

Christèle CROZIER expose qu'une réunion groupée des commissions culture et communication s'est tenue le lundi 22 juin 2020.

Avaient été invités à cette occasion deux représentants du P'tit Alanqué et deux représentants de Rontalunisson. Ces derniers ont présenté le programme de l'édition 2020 et présentés des questionnements techniques quant au déroulé et au matériel.

Geneviève HEYOB a été conviée dans un second temps pour exposer le projet de Land Art. La mise en place de ce projet nécessitera la création d'une association et une réflexion sur le lieu le plus adapté à son implantation.

Il a été proposé la mise en place de l'application « Illiwap ». Cette application permettrait aux usagers qui la téléchargent de recevoir des alertes dès qu'une information est publiée sur le panneau lumineux.

La commission communication a également entamé des questionnements sur l'évolution possible de l'Horizons (périodicité, contenu, etc.).

Il a été également question de revoir la réunion annuelle des associations pour l'établissement du planning d'occupation des salles municipales, notamment pour y inclure davantage de convivialité.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que l'avant-projet des travaux d'extension de la médiathèque a été transmis aux services préfectoraux dans le cadre de la demande de subvention DETR. La Préfecture a accusé réception du dossier complet. Les membres du conseil municipal qui le souhaitaient ont visité les bâtiments communaux samedi 27 juin 2020.

L'avant-projet des travaux de rénovation de l'église a été présenté le jeudi 18 juin 2020.

Voirie

- Valérie SALIGNAT expose que la commission voirie s'est réunie le lundi 22 juin 2020. Elle a permis de présenter le travail des agents techniques ainsi que des propositions de travaux, dont :
 - Reprise du réseau d'eaux usées vers la garderie
 - Mur de soutènement entre la Font et les Garennes
 - Réfection de chaussée au Roman
 - Cour au Surgeon
 - Voirie à la Panoncelière
 - Marquages au sol.

Ont également été évoqués les propositions d'acquisition d'une tondeuse avec reprise de l'ancienne et d'un broyeur.

- La campagne de PATA devrait débuter prochainement.
- Une visite avec la COPAMO a été organisée le jeudi 25 juin à la Font. Un chiffrage va être établi ainsi qu'une proposition de répartition des coûts entre la commune et la COPAMO.
- Le jardin public pourra être rouvert à compter du mercredi 1^{er} juillet 2020, notamment pour permettre l'organisation d'un goûter proposé par les parents d'élèves. Les deux nouveaux jeux ne pourront toutefois pas être utilisés tant qu'ils n'auront pas été contrôlés par un organisme agréé.

Gestion de crise

Michel JOYAUX expose que la commission gestion de crise s'est réunie à deux reprises.



Lors de la réunion du 09 juin 2020, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été présenté. Cet outil doit être mis à jour. Il a été décidé du lancement d'un recensement des personnes souhaitant être inscrites sur le registre des personnes vulnérables, qui sert notamment en cas de canicule, mais peut également servir dans le cadre de crises de diverse nature. Un questionnaire sera adjoint au P'tit Alanqué de juillet-août.

La réunion du 17 juin 2020 a permis la rédaction de ce questionnaire.

Dans le cadre du PCS, Michel JOYAUX prendra attache avec les membres du conseil municipal pour que ceux-ci puissent se positionner sur les différents rôles qui peuvent leur incomber en cas de crise.

Fleurissement

- La commission fleurissement s'est tenue en parallèle de la commission voirie du 22 juin 2020. Michel JOYAUX y a présenté le fonctionnement du travail d'élaboration du projet annuel de fleurissement sur le terrain, avec les agents du service technique. Michel JOYAUX propose aux membres du conseil municipal de procéder à un tour des différents lieux de fleurissement du village le 12 septembre 2020 à 8h30, avant le concours municipal de pétanque. Le projet de réfection de la bâche de la route de Fondrieu a également été présenté. Ce projet devra être mis en parallèle des travaux de la commission bâtiments, dans la perspective d'une éventuelle extension du local technique.
- Le concours des maisons fleuries organisé en partenariat avec Chaussan a dû être annulé cette année.
- Il conviendrait de s'interroger sur l'amélioration des éclairages des décorations de Noël.
- La commission fleurissement va engager une réflexion sur l'embellissement des espaces verts de la Placette.

Scolaire

Christelle DIAZ expose que la commission scolaire ne s'est pas encore réunie mais a participé au conseil d'école du 25 juin 2020. La directrice de l'école estime les effectifs de l'année 2020-2021 à 95 élèves (contre 84 cette année) mais doit confirmer le seuil d'ouverture d'une classe. La répartition des niveaux dans les différentes classes n'est pas connue à ce jour. Différents travaux ont été demandés à la mairie, notamment l'installation du casier à chaussures à l'école maternelle, le renouvellement des tables et chaises de la classe de petite section, etc.

COPAMO

Christian FROMONT expose que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais a élu un nouveau président et de nouveaux vice-présidents.

La COPAMO travaille en lien avec l'Etat et la Région sur un plan de relance de l'économie de l'ordre de 800 000 € (pour une participation COPAMO estimée à 316 000 €). Une réunion doit avoir lieu la semaine prochaine pour cibler les entreprises bénéficiaires.

Le centre aquatique devrait rouvrir début juillet sur réservation. La salle Jean Carmet rouvre également sous conditions.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h10.